

METTRE EN PLACE SON CSE D'ENTREPRISE

LE CSE EST UN LIEU DE DIALOGUE SOCIAL POUR SALARIÉS ET EMPLOYEUR.

Pour l'employeur, cet espace de dialogue institutionnalisé est complémentaire aux échanges directs avec les salariés. Il est donc indispensable que l'entreprise puisse compter sur des collaborateurs RH, fiables, organisés, capables de garantir le bon déroulement des élections et la préparation des réunions avec les représentants du personnel.



Objectifs

- Comprendre le périmètre du comité économique et social
- Identifier le rôle spécifique d'un CSE
- Etre en mesure d'organiser les élections de manière autonome

Contenu pédagogique

Le nouveau cadre juridique des élections

- Les ordonnances Macron
- Le périmètre des élections : la taille, la notion d'établissement distinct, l'UES
- Les conséquences sur les mandats en cours

Etre au clair sur le processus

- Les seuils et le décompte des effectifs
- l'information, les délais, les cas particuliers selon les seuils
- Le calendrier

Focus sur la négociation du Protocol Electoral

- Convocation des O.S
- Le contenu de l'accord pré-électoral
- Les listes électorales
- Les collèges et la répartition des sièges
- Le vote par correspondance et le vote électronique

Superviser les élections

- Organisation matérielle
- Déroulement et contrôle du scrutin
- Dépouillement, attribution des sièges ,annonce des résultats et procès-verbal
- Confirmation de la représentativité des différents syndicats

Moyens pédagogiques

Méthode mobilisée :

- Présentation des concepts
- Exercices et jeux de rôles
- Etudes de cas apportées par les participants
- Entraînements sur des situations présentées en vidéo

Modalités d'évaluation : quizz, exercices et jeux de rôle.

Modalités et délais d'accès : selon calendrier inter disponible sur notre site ou sur demande en intra.

Pour aller plus loin : nous vous conseillons de suivre, après cette formation, la Process Communication Niveau I.

CONTACT :

Alexandra Brinis

- 0692 63 95 78
- alexandra.brinis@orghom.com



Parole du formateur :

« Animé par un Consultant formateur diplômé en master RH ou droit, qui partage son expérience. »



Responsables/Directeurs des Ressources Humaines, toute personne amenée à participer à la mise en place du CSE



1 jour (7 heures)
Date : voir le calendrier



Lieu :
L'ouest de l'île



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Autres handicaps, nous contacter pour mise en œuvre des moyens de compensation.



Prérequis :
aucun



910€/pers en INTER entreprise,
demande en INTRA, nous consulter.